



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 25 OCTOBRE 2022

Délibération affichée
Le

Effectif du Conseil :	33
Présents :	19
Absents et Excusé(es) :	05
Procuration(s) :	09

N° d'ordre : 53/2022

Domaine d'intervention : 9.1/ Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mil vingt-deux et le mardi vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit octobre, s'est réuni dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le dix-neuf octobre 2022.

PRÉSENTS : M. **ATALLAH** André, Maire ; - M. **RUART** Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. **BOYAU** Alex, 5^{ème} Adjoint ; - M. **GENDREY** Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme **OTTO** Julie, 8^{ème} Adjoint - M. **CARRIERE** Pierre ; - M. **MIRRE** Jocelyn ; - Mme **LAQUITAINE** Liliane ; - Mme **LESTIN** Léna ; - Mme **LYSIMAQUE** Maguy ; - Mme **JEREMIE** Marie-Louise ; - Mme **NIRELLEP-MONLOUIS** Maddly ; - M. **FARIAL** Harold ; - M. **PERAIN** Franck ; Mme **LINON** Gladys ; - M. **ISSA** Jean-François ; - M. **REJON** Philippe ; - M. **PROCIDA** Robert ; - M. **BROLIRON** Jean-François ; - **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. **GUILLAUME** Bernard, 1^{er} Adjoint (procuration donnée à Mme **LYSIMAQUE** Maguy) - Mme **PETRO** Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. **ATALLAH** André) ; Mme **PAISLEY** Yanetti, 6^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. **GENDREY** Roland) - M. **TABAR** Patrice (procuration donnée à Mme **NIRELLEP-MONLOUIS** Maddly) ; - Mme **RENE-GABRIEL** Murielle (procuration donnée à M. **BOYAU** Alex) ; - Mme **LACROIX** Jénia (procuration donnée à M. **ISSA** Jean-François) ; - M. **GEOFFROY** Luidji (procuration donnée à M. **CARRIERE** Pierre) ; - Mme **PENCHARD** Marie-Luce (procuration donnée à M. **PROCIDA** Robert) ; - M. **EUGENE-SALZEDO** Willy (procuration donnée à M. **BROLIRON** Jean-François) **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS : - Mme **RODES** Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - M. **MARCEL** Didier ; - Mme **GAUTHIEROT** Franciane ; - Mme **GUILLAUME** Myriam ; - Mme **MONGE** Dunia ; - **Conseillers Municipaux**.

Les 20 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme **OTTO** Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION APPROUVANT LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE DISTRIBUTION DE FRUITS ET DE LEGUMES, DE BANANES, DE LAIT ET DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 53/2022 - REF : 9.1/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES
« DELIBERATION APPROUVANT LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE DISTRIBUTION DE FRUITS ET LEGUMES, DE BANANES, DE LAIT ET DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission Européenne soutient financièrement, par le biais de FranceAgriMer, un programme de distribution gratuite de fruits et de légumes, de bananes, de lait et de produits laitiers, à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires.

Ce programme permet non seulement d'améliorer l'offre nutritionnelle, en application des recommandations de consommation établies par le Plan National Nutrition Santé, mais également de favoriser la connaissance des écoliers sur les filières agricoles et stimuler la production locale.

Cette opportunité s'accompagne de mesures éducatives dont l'objectif est notamment d'améliorer les habitudes alimentaires des élèves, leur connaissance des filières et des produits agricoles et agroalimentaires, tout en stimulant la production locale.

La société DATEX, titulaire du marché de fourniture de repas, des goûters et petits déjeuners pour les écoles de la ville de BASSE-TERRE est référencée auprès de FranceAgriMer pour la distribution quotidienne de fruits et de légumes, de bananes, de lait et de produits laitiers dans les établissements et avait été retenue pour assurer cette prestation du 16 Avril au 31 Juillet 2021.

Initiée depuis l'année scolaire 2020/2021 dans les mêmes conditions, cette opération a profité à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles publiques du territoire de BASSE-TERRE.

Dans ce cadre le **Maire** propose à l'assemblée, le renouvellement de ce projet dans l'ensemble des écoles.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°25/2021 du 29/03/2021 Autorisant le Maire à mettre en œuvre le dispositif « Un Fruit au goûter » dans les Ecoles Maternelles et Élémentaires de la Ville ;

VU la décision de France Agrimer du 31/07/2017 modifiée
pour une mise en application le 1/08/2022 ;

VU le référencement de la société DATEX auprès de France Agrimer ;

CONSIDERANT la signature du marché de fourniture des repas en date du 19/11/2021 ;

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 28 VOIX POUR, DONT 09 PROCURATIONS

M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) -
Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme. PAISLEY
Yanetti, 6^{ème} Adjoint (procuration donnée à M GENDREY Roland) - M. TABAR Patrice
(procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly) - ; Mme RENE-GABRIEL
Murielle (procuration donnée à M. BOYAU Alex) - ; Mme LACROIX Jénia (procuration donnée
à M. ISSA Jean-François) - ; M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. CARRIERE
Pierre) ; - ; Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à M. PROCIDA Robert) ; -
M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François)
Conseillers Municipaux.

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le renouvellement du projet de distribution de fruits et de légumes, de bananes, de lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 53/2022 - REF : 9.1/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES
 « DELIBERATION APPROUVANT LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE DISTRIBUTION DE FRUITS ET LEGUMES, DE BANANES, DE LAIT ET DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES »

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à engager toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre et à signer la convention avec un prestataire référencé auprès de France Agrimer pour la distribution quotidienne de fruits et de légumes, de Bananes, de Lait et de Produits laitiers dans les Etablissements scolaires.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage *et/ou* la publication le

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

Basse-Terre, le 26 Octobre 2022

Le Maire

Pour le Maire Empêché

B. GUILLAUME

1er Adjoint
 André ATALLAH



Pour le Maire Empêché

B. GUILLAUME

1er Adjoint
 André ATALLAH